

Foire aux questions dans le cadre du 52^{ème} cycle d'appel à propositions de l'AWDF

Nous vous invitons à lire attentivement le guide de soumission de demande de subvention accessible sur la plateforme en ligne avant de remplir le formulaire de demande de subvention en ligne

Qui sommes-nous

1. Le [Fonds Africain pour le Développement de la Femme-AWDF](#) est une organisation panafricaine d'octroi de subventions qui ressource, renforce et soutient les droits des femmes, les organisations et les mouvements féministes africaines, dans la poursuite de la justice de genre et de la transformation sociale¹.

Type de subvention

2. Pour quel type de subvention devrais-je soumettre une demande?

Le seul type de subvention disponible pour cet appel à propositions est la subvention du Sud aux Rênes du Leadership (Leading from the South-LFS).

Les subventions du Sud aux Rênes du Leadership sont destinées à soutenir des projets en Afrique et dans les cinq pays éligibles du Moyen-Orient. Les demandes de subvention de LFS doivent être axées sur les actions de plaidoyer, mais vous pouvez inclure les coûts de prestation de services s'ils représentent moins de 20 % du budget total de votre demande.

Si votre demande est dans un pays éligible du Moyen-Orient, vous ne pouvez présenter la demande que dans le cadre de la subvention LFS. Les pays éligibles du Moyen-Orient sont le Liban, la Palestine, la Jordanie, l'Irak et le Yémen. Il existe trois types de subvention LFS – vous ne pouvez soumettre qu'une seule demande parmi les 3 types de subvention:

- Pamoja: vous pouvez demander un montant maximum de \$500,000 par an pour une durée maximale de 20 mois.
- Ananse: vous pouvez demander un montant maximum de \$200,000 par an pour une durée maximale de 20 mois.
- Yalla: vous pouvez demander un montant maximum de \$50,000 par an pour une durée maximale de 20 mois

3. Combien de demande de subvention puis-je soumettre dans le cadre de cet appel à propositions ?

¹. Dans le cadre de la subvention LFS-Le Sud aux Rênes du Leadership, AWDF soutient également les actions des organisations féministes et de défense des droits des femmes dans cinq pays du Moyen-Orient : Liban, Jordanie, Palestine, Irak et Yémen.

L'AWDF acceptera une seule demande de subvention par organisation pour la subvention LFS (soit Pamoja, Ananse ou Yalla). Si une organisation soumet plus d'une demande, nous ne serons pas en mesure de prendre en compte les deux demandes.

Critères d'éligibilité

4. Est-ce que l'AWDF finance les organisations qui sont enregistrées et/ou dont le siège se trouve en dehors de l'Afrique (ou en dehors de l'un des pays éligibles de LFS) ?

Pour ce cycle, l'AWDF ne pourra pas considérer les demandant émanant des organisations qui ne sont pas enregistrées et qui n'ont pas leur siège social en Afrique et/ou dans les 5 pays éligibles du Moyen-Orient et/ou les organisations qui ne sont pas dirigées par des femmes africaines (équipe exécutive, conseil d'administration...).

5. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations qui sont dirigées par des hommes : c'est-à-dire ayant un homme comme directeur exécutif/directeur général ou président du conseil d'administration de l'organisation ?

Non, l'AWDF ne peut considérer que les candidatures des organisations dirigées par des femmes ou des personnes non binaires : organisations ayant une femme ou une personne non-binaire à la tête de son conseil d'administration et de sa direction exécutive, et dont la majorité (au moins 70%) de l'ensemble des membres du conseil d'administration et du personnel sont des femmes ou des personnes non binaires.

6. Est-ce que l'AWDF finance les organisations légalement enregistrées depuis moins de trois ans ?

L'AWDF n'accepte généralement pas les demandes d'organisations qui n'ont pas été enregistrées depuis au moins trois ans. Toutefois, dans des circonstances extrêmement rares, l'AWDF prendra en considération les demandes d'organisations légalement enregistrées depuis moins de trois ans qui sont dirigées par des groupes de femmes et de filles particulièrement marginalisés notamment les femmes et les filles vivant avec un handicap, des femmes et des filles LBTQI+, les travailleuses du sexe, les femmes réfugiées et migrantes, les femmes vivant avec le VIH, les jeunes féministes et les autres groupes de femmes confrontées à d'autres formes de discrimination imposées.

7. Est-ce que l'AWDF soutient les organisations communautaires de base ?

Oui, l'AWDF accepte les demandes de subvention émanant des organisations communautaires de base si elles répondent à nos critères d'éligibilité.

8. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes des organisations à but lucratif ?

L'AWDF ne finance pas les organisations à but lucratif

Les organisations ayant déjà reçu de financement de l'AWDF et les organisations recevant actuellement un financement de l'AWDF

9. Puis-je soumettre une demande jusqu'à la date limite de l'appel à propositions du 8 août 2023 si nous avons encore un accord de subvention actif avec l'AWDF ?

Si votre subvention actuelle prend fin avant le 31 janvier 2024, vous pouvez présenter une demande. Si votre subvention actuelle prend fin après le 31 janvier 2024, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de cet appel à propositions. Dans ce cas,

nous vous encourageons à présenter votre demande pour notre prochain cycle d'appel à propositions pour le mois de janvier/février 2024. L'AWDF considérera également les demandes concernant les projets achevés pour lesquels le financement demandé est une continuation du projet/travail antérieur.

10. Notre organisation a déjà reçu une subvention de l'AWDF et/ou notre organisation a une subvention en cours de l'AWDF, pouvons-nous présenter une demande ?

Si la subvention précédente de l'AWDF a pris fin et qu'il n'y a pas d'obligations contractuelles en cours, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez un accord de subvention en cours qui se termine avant le 31 janvier 2024, vous pouvez soumettre une demande. Si vous avez une subvention en cours qui se termine après le 31 janvier 2024, vous n'êtes pas éligible à soumettre une demande dans le cadre de la subvention LFS mais serez éligible pour notre premier appel à propositions pour 2024 qui sera lancé vers le mois de janvier/février 2024.

11. Notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention principale de l'AWDF, pouvons-nous demander une subvention LFS, ou notre organisation a déjà bénéficié d'un type de subvention LFS, pouvons-nous demander un autre type de subvention LFS, ou notre organisation a déjà bénéficié d'une subvention dans un domaine thématiques, pouvons-nous demander une subvention pour un autre domaine thématique ?

Oui, vous pouvez soumettre une demande pour l'un des types de subvention LFS tant que vous remplissez les critères d'éligibilité (dirigée par des femmes, proportion du revenu annuel précédent, la couverture géographique, etc.). Vous pouvez soumettre une demande de subvention dans un autre domaine thématique différent du projet précédemment financé par l'AWDF.

Demande de subvention en tant que consortium et / ou demande de subvention multi-pays

12. Est-ce que l'AWDF accepte les candidatures d'organisations travaillant en partenariat/consortiums, coalitions, etc. ?

L'AWDF accepte les candidatures pour des projets à mettre en œuvre par plus d'un partenaire tant que la demande émane d'un seul partenaire et que tous les partenaires désignés répondent à tous les critères d'éligibilité. Si vous soumettez une candidature pour un projet de consortium ou par plus de deux organisations, nous prendrons en considération l'éligibilité et le revenu annuel de l'organisation postulante et non le revenu annuel combiné de tous les partenaires dans le consortium ou la coalition. Nous acceptons également les demandes d'organisations qui ne travaillent pas avec des partenaires.

13. Est-ce que l'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays ?

L'AWDF accepte les demandes de subvention multi-pays tant que la justification du travail dans plus d'un pays est clairement formulée et stratégique avec un impact bien défini et mesurable dans chaque pays.

14. Est-ce que nous pouvons avoir plusieurs profils sur la plateforme en ligne de

demande de subvention de l'AWDF ou est-ce qu'une seule personne devrait s'inscrire pour accéder à un seul profil pour l'ensemble de l'organisation ou du partenariat ?

Pour des raisons de sécurité des données, nous recommandons que chaque organisation n'ait qu'un seul profil pour l'organisation sur la plateforme en ligne.

L'information financière

15. Quand AWDF dit que vous pouvez demander jusqu'à 50% du total de votre revenu organisationnel, que voulez-vous dire ?

Nous cherchons à connaître le total du revenu annuel de l'organisation (pas des projets individuels) provenant de n'importe quelle source (pas seulement de l'AWDF et pas seulement les subventions, cela peut être des fonds propres de l'organisation également) au cours des trois dernières années. Nous avons demandé des informations sur le total de vos revenus annuels des trois dernières années, car nous sommes conscientes de l'impact du COVID 19 sur les revenus des organisations dirigées par les femmes africaines. Ainsi, nous considérerons les demandes qui ne représentent pas plus de 50% du revenu moyen au cours des trois dernières années.

16. Est-ce que l'AWDF n'accepte que les comptes audités ?

L'AWDF accepte les comptes audités ou les comptes non audités signés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisation. Si vos comptes 2022 n'ont pas encore été audités ou vérifiés indépendamment, nous accepterons vos comptes de 2022 non audités mais signés par la direction ou le conseil d'administration.

17. Est-ce que l'AWDF transfère des fonds dans tous les pays d'Afrique ? Soudan, Somalie, etc.

En raison des restrictions de transfert bancaire imposées par le gouvernement du Ghana par le Bureau de Contrôle des Avoirs Étrangers (Office of Foreign Assets Control- OFAC) et autres, l'AWDF n'est pas en mesure de transférer des fonds au Soudan, au Soudan du Sud, en Syrie et en Irak. Si les demandes de subventions sont retenues, les organisations de défense des droits des femmes de ces pays peuvent envisager de conclure un accord avec d'autres organisations de défense des droits des femmes dans les pays éligibles pour agir en tant que sponsors fiscaux pour leur subvention.

Calendrier de l'appel à propositions et chronologie de l'évaluation des demandes de subvention

18. Quelles sont les dates à retenir de cet appel à propositions ?

L'appel à propositions AWDF a été lancé le **7 juillet 2023** et sera ouvert jusqu'au **8 août 2023**.

19. Comment se passe le processus d'évaluation des demandes et combien de temps faut-il entre la soumission d'une demande et l'approbation d'une subvention ?

L'AWDF reçoit généralement plus de 600 demandes à chaque cycle d'appel à propositions et nous avons un processus robuste pour examiner chaque demande. Toutes les demandes qui répondent à nos critères d'éligibilité et répondent le mieux à nos priorités pour ce cycle seront évaluées par notre département des programmes, avec, si nécessaire, la contribution de nos

conseillères expertes régionales. Après l'évaluation des candidatures présélectionnées, nous demandons des références sur les organisations et compilons des rapports sur toutes les candidatures présélectionnées qui seront présentés à notre conseil d'administration pour l'évaluation et la décision finale. Si votre candidature est considérée inéligible, vous recevrez une notification d'ici la fin du mois de septembre 2023. Si votre candidature n'est pas présélectionnée pour l'évaluation, vous recevrez une notification d'ici la fin du mois d'octobre 2023. Les candidatures soumises au cycle d'échéance du 8 août 2023 seront présentées au conseil d'administration de l'AWDF en novembre 2023. Les candidatures retenues ou non retenues recevront une notification d'ici la fin du mois de décembre 2023.